

PAR COURRIEL : ministre@msss.gouv.qc.ca

Montréal le 18 septembre 2020

Monsieur Christian Dubé

Ministre de la santé et des services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Demande d'une approche secteur COVID-19 pour les services préhospitaliers d'urgence au Québec

Monsieur le Ministre

Les derniers mois furent des mois exceptionnels dans tous les sens du terme et les services préhospitaliers d'urgence ont réussi à les traverser grâce à l'implication de tous et chacun, mais une 2^e vague est à nos portes. Face à celle-ci, les services ambulanciers et les centres de communication santé ne peuvent se permettre de fermer, voir même de diminuer l'offre de service. Nous voulons porter à votre attention que la pénurie de main-d'œuvre qui sévissait avant la situation de la COVID-19 ne s'est d'aucune façon améliorée pour assurer les services préhospitaliers d'urgence au Québec, et ce, malgré une variation de la demande occasionnée par le confinement et une variation des temps réponse qui sont une conséquence de la durée des interventions en temps de COVID 19.

Les cas de COVID-19 sont en hausse et cela affecte directement nos travailleuses et travailleurs. Un certain nombre doivent s'isoler, conformément aux recommandations de la Santé publique. Or, durant ces périodes, ce ne sont pas tous les employeurs qui maintiennent la rémunération des travailleuses et travailleurs. Cela se produit bien que ces derniers exigent des travailleuses et travailleurs qu'ils complètent leurs périodes d'isolement avant de réintégrer le travail dans le but de limiter les risques de propagation du virus dans le milieu de travail. Ainsi, certains ont perdu de la rémunération ou ont dû puiser dans leur banque de congés, congés qui sont pourtant prévus à d'autres fins utiles, et dont les travailleuses et travailleurs doivent pouvoir disposer à d'autres occasions.

D'autant plus que plusieurs travailleuses et travailleurs œuvrent pour plus d'un employeur, cela ajoute à la complexité de tenter de se faire rémunérer durant une période d'isolement. Cette situation, nous le craignons, met le secteur des services préhospitaliers d'urgence au Québec à risque puisque, par nécessité, certaines travailleuses et travailleurs pourraient hésiter à déclarer

des symptômes ou à signaler avoir été en contact avec un cas suspect, compte tenu des impacts financiers que cela pourrait entraîner.

Nous comprenons que les mesures de financement préconisées par le ministère pour la période de l'Urgence sanitaire forcent les employeurs à s'éloigner des principes applicables en prévention.

Nous pensons que tout doit être mis en place pour limiter au possible les risques de propagation du virus dans le secteur des services préhospitaliers d'urgence au Québec et c'est dans cette perspective que nous appelons à une intervention ministérielle afin qu'une approche uniformisée soit déployée sans délai dans le secteur pour l'ensemble de tous les employeurs. Rappelons que le service ambulancier est réparti en divers modèles d'organisations telles qu'entreprises privées, organismes à but non lucratif, coopératives et organisations publiques.

Dans le secteur public de la santé et des services sociaux, [un arrêté ministériel](#) a eu pour effet d'uniformiser une mesure de maintien du salaire pour les personnes en isolement ou en attente de résultats de test, lorsqu'en application d'une directive de santé publique. Par cette mesure, on fait en sorte qu'une éventuelle perte de revenu ne vienne pas interférer avec la meilleure application possible des recommandations de santé publique. Les paramédics, les répondants médicaux d'urgence (RMU) et le personnel de soutien du secteur qui est déjà fragilisé par la pénurie de personnel, portent déjà le poids de devoir faire leur travail dans un contexte difficile. Ce n'est certes pas en faisant porter tout le poids de la sécurité des usagers et de leurs collègues sur les épaules de ces travailleuses et travailleurs et de leurs moyens financiers que cette situation s'améliorera, bien au contraire. À la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, une telle approche pour le secteur nous apparaît donc essentielle, et nous espérons que des préoccupations financières à courte vue, qui pourraient entraîner de lourdes conséquences dans le réseau, ne prendront pas le pas sur la santé et la sécurité des usagers ou des travailleuses et travailleur eux-mêmes. Le secteur est suffisamment fragilisé et nous devons tous lui permettre de passer au travers de cette 2^e vague avec le minimum de dommages collatéraux.

En ce sens, il sera aussi approprié d'encadrer le tout de règles budgétaires adaptées.

Bien à vous,



Jean Gagnon
Représentant du secteur préhospitalier
d'urgence FSSS-CSN



Lucie Longchamps
Vice-présidente des secteurs privés de la
FSSS-CSN